



Fédération Française de Vol Libre

Delta - Parapente - Cerf-Volant - Kite - Speed-Riding - Boomerang

4, rue de Suisse - 06000 Nice
Agrément Jeunesse et Sports N° 75 S 131

T. 04 97 03 82 82

F. 04 97 03 82 83

www.ffvl.fr
ffvl@ffvl.fr

Règle de calcul des subventions attribuées par la commission nationale des sites

Comme indiqué au chapitre 3.9 page 15 du document à usage des gestionnaires de sites, le niveau national de la FFVL n'est pas le seul à pouvoir dégager des financements pour les sites. Dans tous les cas, la part de budget allouée par la FFVL (Commission nationale des sites) ne pourra dépasser 50 % du budget total.

Lorsque les sommes demandées sont relativement peu importantes, nous vous conseillons de solliciter dans un premier temps votre comité départemental, puis votre ligue. L'intervention de la commission nationale des sites ne devant se faire qu'en complément des deux premières structures déconcentrées.

Nous vous proposons ci-dessous une estimation des sommes qui peuvent être allouées à votre projet mais nous tenons à vous rappeler que les chiffres indiqués ne sont que des indicateurs et qu'en fonction de la qualité des projets la commission se réserve le droit de les modifier.

Projet dont le montant varie de 1000 à 2500 €	Subvention pouvant aller de 250 à 1250 €
Projet dont le montant varie de 2501 à 5000 €	Subvention pouvant aller de 500 à 2000 €
Projet dont le montant varie de 5001 à 15000 €	Subvention pouvant aller de 750 à 3000 €
Projet dont le montant est supérieur à 15000	Subvention pouvant aller de 1500 € à 3500 €.

Pour des renseignements complémentaires vous pouvez joindre Jean-Claude Bourdel (conseiller technique référent de la commission Sites FFVL) par mail à jc.bourdel@ffvl.fr ainsi qu'Émilie (référente administrative de la CNS) à emilie@ffvl.fr.



Le partenaire officiel du kite